



**Service Civique :
« Développement durable et environnemental »**

Qu'entend-on par développement durable ?

Le développement durable est la capacité à satisfaire les besoins des générations actuelles sans compromettre les besoins des générations futures à satisfaire les leurs.

A travers le développement durable il s'agit de replacer l'être humain au cœur du dispositif en le faisant évoluer dans un contexte économique favorable au sein d'un environnement de qualité.

Il regroupe trois champs : environnemental, économique et social.

Quel angle d'approche dans nos structures ?

Il s'agira pour les volontaires de travailler à une meilleure prise en compte du développement durable au sein des associations que ce soit en matière de gestion administrative ou d'organisation des pratiques sportives : contribution à la mise en œuvre de l'agenda 21 du sport français qui regroupe 21 propositions en faveur du développement durable.

Cela consiste à mener une réflexion concrète et pragmatique sur les améliorations possibles en matière d'économies d'énergie, de recyclage des matériels sportifs, du respect de la nature (pour les sports de nature) et de l'environnement des pratiques plus généralement

Quelles sont les prérogatives pour exercer une mission de service civique sur cette thématique ?

Il est nécessaire de bien cadrer l'approche de cette thématique. Ainsi, une mise à disposition de documentations relatives à ce sujet ainsi qu'un accompagnement par un tuteur sont incontournables.

Quelles missions proposer à un volontaire ?

- Observer les pratiques en vigueur au sein de l'association et notamment le comportement des différentes catégories d'acteurs, dirigeants, salariés, adhérents, visiteurs

- Elaborer, éventuellement, un questionnaire pour savoir si les différents acteurs sont informés de l'existence de l'agenda 21 du sport français et ont connaissance de son contenu, leur perception, leur réaction.
- Noter les comportements observés non conformes aux préconisations de l'Agenda 21 du sport français en précisant quels sont les publics concernés.
- Elaborer ou créer des outils ou des moyens d'information destinés à faciliter le changement d'habitudes et adaptés aux différents acteurs en promouvant les gestes utiles, les démarches éco participatives.
- Créer des occasions de «sensibiliser et informer » les différents publics

Quels moyens affecter pour permettre au jeune d'accomplir sa mission ?

Le jeune volontaire sera sous la tutelle de la personne en charge du dossier sur le développement durable. Le matériel informatique sera mis à sa disposition ainsi que de la documentation.